



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Mel : sntrs-cgt@cnsr.fr – Web : www.sntrs.fr

N°347 du 6 novembre 2024

SOMMAIRE

- **Compte rendu de la Commission Nationale du Développement Social
10 Octobre 2024**



COMPTE RENDU
COMMISSION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
10 Octobre 2024
Réunion en présentiel et en visioconférence

Liste des présents

Parmi les représentants de l'administration

Gabrielle INGUSCIO, DRH adjointe.

Hayfa TRABELSI, responsable du service RSE auprès de la DRH ; Rafika LEMTELLA, chargée d'étude RH ; Adlyn VERDIER, chargée d'études RPS et QVT.

Parmi les représentants du personnel :

Pour le SNTRS-CGT :

3 sièges

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| • Brigitte GUARNIERI | présentiel |
| • Christophe HERRMANN | présentiel |
| • Brigitte RENÉ | présentiel |
| • Kouider ABDERRAHMAN | présentiel |
| • Sophie LEONARD | visioconférence |

Antonio SERPA (SUD Recherche EPST) a été désigné Secrétaire Adjoint de séance.

Rappel de l'Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la CNDS du 2 juillet 2024 ;
2. Tarif de la restauration ;
3. Logement : présentations des dispositifs logements ;
4. QVT : bilan SQVCT_ présentation du réseau des référents ;
5. Handicap : plan et convention FIPHFP ;
6. Questions diverses.

Questions préliminaires :

C. Hermann demande un point sur la convention CNRS CAES.

1/ Approbation du compte-rendu de la CNDS du 02 Juillet 2024

Il apparaît qu'il y a des erreurs concernant le nom des intervenants lors de la réunion. D'autres parts certaines personnes expliquent que ce qui est reporté n'est pas ce qu'elles ont dit. Le Compte-rendu va être revu et sera soumis à l'approbation lors de la prochaine réunion de la CNDS.

Il est demandé aux personnes intervenant de donner leur nom afin de faciliter la rédaction du

compte-rendu qui est fait à partir de l'enregistrement de la réunion.

2/ Tarif de la restauration

CNRS

DRH

Tarification des restaurants propres CNRS applicable au 1er février 2025

Le tarif minimal correspond à 70 % d'un repas complet

Groupes tarifaires	Indices	Tarifs d'un repas complet au 1er février 2025	Tarifs minimaux au 1er février 2025
1	≤ 539	3,83 €	2,68 €
2	540 à 635	5,33 €	3,73 €
3	636 à 835	6,17 €	4,32 €
4	836 à 980	6,67 €	4,67 €
5	> 980	7,14 €	5,00 €
6	Etudiants sous convention avec le CNRS	3,83 €	2,68 €
7	Enfants d'agents CNRS	6,83 €	4,78 €
8	Extérieurs	14,24 €	9,97 €
Agents retraités du CNRS		Tarif correspondant au dernier indice de l'agent	

RAPPEL:

Forfait URSSAF:

Montant minimum à payer par repas pour ne pas être soumis à cotisation:

- Montant 2023 applicable aux tarifs 2024 : 2,60 €

- Montant 2024 applicable aux tarifs 2025 : 2,68 €.

=> Soit une augmentation 3,08 %.

Conséquences:

Le tarif du groupe 1 passe de :

- 3,71 € à 3,83 € sur le repas complet;

- 2,60 € à 2,68 € sur le repas à 70%,

Application de la même augmentation à tous les groupes tarifaires

Augmentations mécaniques liées au plafond URSSAF [de l'année précédente et de manière proportionnelle](#) : augmentation de 3,08 %.

D. Bertomieu (SNCS FSU) : Les tarifs augmentent mais pas les salaires.

Réponse : On est obligé d'imposer le taux URSSAF pour que l'indemnité repas ne soit pas considérée comme un avantage en nature et ne soit pas imposable.

C. Hermann (SNTRS CGT) : Le point d'indice n'augmente pas mais le taux URSSAF augmente tous les ans.

Réponse : le taux URSSAF suit la progression de l'inflation et non celle des salaires

D. Bertomieu (SNCS FSU) : question sur les tarifs des enfants des agents et comparaison

avec les tarifs des cantines scolaires.

On demande s'il est possible de savoir combien d'enfants d'agents déjeunent dans les restaurants CNRS. Il semblerait que ce soit exceptionnel : en général quand il y a des animations sur les sites CNRS lors des fêtes de Noël ou dans le cas de vacances scolaires.

B. Guarneri (SNTRS CGT) : où en est l'organisation d'un groupe de travail pour revoir les groupes tarifaires ?

Réponse : On va voir si c'est possible en 2025 en fonction des priorités.

A. Serpa (SUD Recherche) : Pour les étudiants étrangers qui viennent en stage le tarif de 3,83€ est trop élevé (note : *dans les CROUS le tarif pour les étudiants non boursiers est de 3,30€*).

Vote : six contre, c'est la majorité, (*néanmoins il faut remarquer que c'est la première fois que certains syndicats se sont abstenus et n'ont pas voté contre*).

3/ Logement : présentations des dispositifs logements

Présentation par Rafika LEMTELLA.

Parc social du CNRS :

206 logements

177 en Ile de France

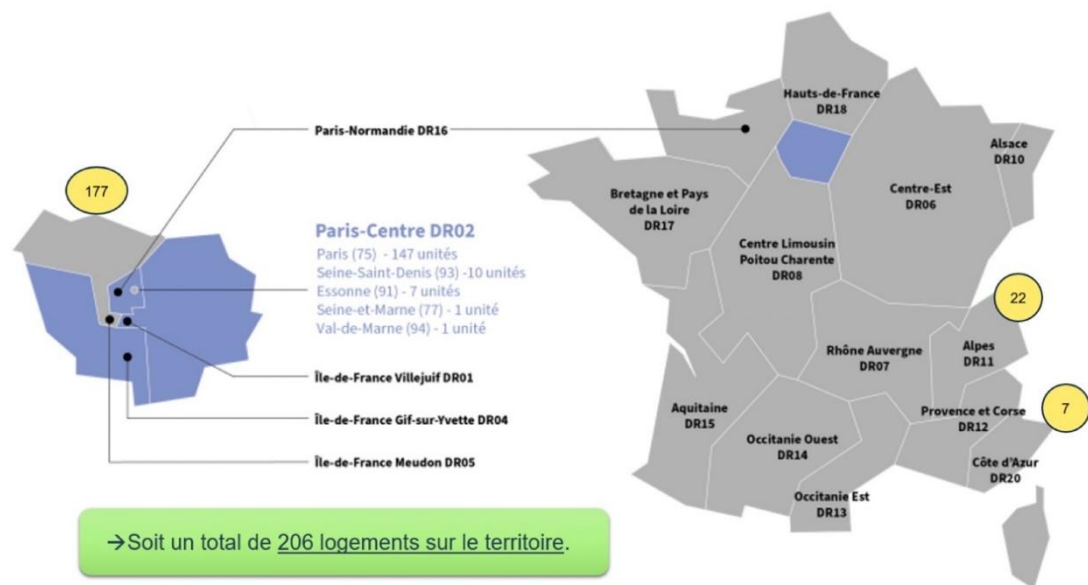
37 réservés auprès de bailleurs.

140 logements à Gif appartenant au CNRS **gérés par la DR4 (60 logements) et par CDC habitat (80 logements).**

22 à Grenoble **(bailleurs).**

7 à Nice **(bailleurs).**

Parc social du CNRS



Pour faire une demande de logement social il faut un numéro unique de demande (on l'obtient en mairie ou en Délégation Régionale).

B. Guarneri (SNTRS CGT) : qui siège dans la commission logements, y a-t-il des représentants du personnel ?

Réponse : Il y a le DR de Meudon, Mme Trabelsi, les assistantes du service social **qui présentent les dossiers, les personnes en charge des logements en lien avec les bailleurs** et des représentants du personnel notamment Mme Habiba Berkoun pour le SNTRS CGT et Mme Christine Mouffle pour le SNPTES UNSA.

M. Niang (SGEN CFDT) : est-ce que les CDD y ont droit ? Et doit-on les quitter quand on quitte le CNRS ?

Réponse : Ce sont des logements sociaux, il y a des conditions de ressource, on doit respecter le taux d'effort pour ne pas s'endetter et en effet les CDD n'y ont pas droit car ce sont des logements appartenant au CNRS et on doit donc les libérer quand on quitte le CNRS.

A. Serpa (SUD Recherche) : par quel miracle Grenoble et Nice ont des logements et pas dans d'autres régions ?

Réponse : c'est historique. Ce sont des conventions très anciennes **de logements réservés** et à une époque il a dû y avoir un problème de logements à Grenoble.

A. Serpa (SUD Recherche) : et actuellement on ne peut pas y remédier dans d'autres villes (même en région parisienne car presque tous les logements sont à Gif et rien dans le nord ou l'est de l'Île de France). Pourrait-on savoir quel est le taux de renouvellement et le taux d'occupation de ces logements ?

B. Guarneri (SNTRS CGT) : tous les logements sont-ils attribués ? Et les CDI doivent-ils quitter les logements s'ils quittent le CNRS ?

Réponse : si les logements appartiennent au CNRS ils doivent partir, si ce sont des logements attribués par un bailleur ils peuvent rester mais le CNRS perd le logement. Pour savoir les

attributions et les durées d'occupation il faudrait voir avec les assistantes du service social.

C. Mouffle (SNPTES UNSA) : il y a un problème de logement partout en France, il y a un problème d'attractivité, il faudrait renforcer le parc de logements au niveau national. Dans les commissions logements on voit que parfois il y a des logements inoccupés à Gif.

Réponse : nous n'avons pas les retours de la DR4.

C. Mouffle (SNPTES UNSA) : la dernière commission logements a été annulée, quand la prochaine aura-t-elle lieu ? Pas de réponse

C. Hermann (SNTRS CGT) : les documents qui nous sont présentés seront-ils à disposition des personnels, notamment pour connaître le processus pour faire une demande de logements ?

Réponse : oui, ce sera mis sur l'intranet suite à sa refonte fin 2024.

C. Mouffle (SNPTES UNSA) : Y-a-t-il des logements pour les cas urgents ?

Réponse : c'est un accompagnement à la recherche de logement, pas une offre de logement. Le marché va être lancé.

C. Mouffle (SNPTES UNSA) : un agent qui se fait battre par exemple c'est une urgence totale.

Réponse : ce sont dans ce cas les logements temporaires de l'aide ministérielle.

Entrée du CNRS dans le champ de l'action sociale interministérielle

Adhésion du CNRS en 2016 et par son adhésion le CNRS contribue.

D. Bertomieu (SNCS FSU) : le document CERFA s'applique-t-il pour les situations d'urgence ?

Réponse : non il y a une autre solution (le document CERFA est pour les logements pérennes).

C. Hermann (SNTRS CGT) : BALAE apparemment n'est que pour l'Ile de France.

Réponse : Action sociale ministérielle s'applique dans toute la France mais l'application BALAE n'est utilisée que pour l'Ile de France.

B. Guarnieri (SNTRS CGT) : quelle est la cotisation du CNRS ?

Réponse : en fait l'action sociale interministérielle ne concerne pas uniquement le logement, mais le CNRS ne cotise que pour le logement. Les services de l'état sont décentralisés sur toutes les régions du coup on n'a pas de retour sur les données (car c'est le ministère de tutelle qui apparaît et pas le CNRS). [La cotisation est calculée en fonction du nombre des effectifs de chaque année.](#)

A. Serpa (SUD Recherche) : Est-ce que c'est vraiment intéressant pour le CNRS de cotiser ou ne faudrait-il pas que le CNRS s'en occupe directement ?

C. Mouffle (SNPTES UNSA) : l'application BALAE c'est un parcours du combattant, les assistantes du service social indiquent le chemin mais n'aident pas pour l'inscription. Comment cela se passe-t-il en région si on doit absolument passer par les assistantes du service social ?

Franck Elie : lors de chaque réunion on nous dit qu'on nous donnera les réponses la prochaine fois mais on ne les a pas ; ne serait-ce pas possible de démarrer la réunion en donnant les réponses aux questions de précédente réunion ?

Réponse : oui on pourra faire cela.

A. Serpa (SUD Recherche) : il faut des chiffres pour évaluer le dispositif et voir si cela apporte vraiment quelque chose.

C. Hermann (SNTRS CGT) : auparavant (avant 2016) l'enseignement supérieur y avait droit et pas le CNRS, les agents CNRS étaient "jaloux" car apparemment cela fonctionnait ; il faudrait vraiment faire un bilan.

C. Mouffle (SNPTES UNSA) : il faudrait savoir combien cela coûte au CNRS.

Présentation de l'offre CDC Habitat : partenariat national depuis 2017

Les logements meublés :

- ALJT pour les 18 à 25 ans de 1 mois à 2 ans
Le CNRS est réservataire de 10 logements.
- Partenariat avec Hénéo-Les Recollets : Paris 10^{ème}.

ADIL : informations et conseils en immobilier. Partenariat avec le CNRS pour faire une permanence.

Science accueil : Mise en place d'un partenariat. Présent seulement en Ile de France

4/ QVT : bilan SQVCT - présentation du réseau des référents

Semaine QVCT est organisée au CNRS depuis 2017.

Pour 2024 : « Anticiper le travail de demain »

Le réseau QVCT a été mis en œuvre en 2024. Un espace CORE a été créé.

Budget 2023 : 130 000 euros

Objectif du réseau : donner une culture de la QVCT ; c'est aux agents de voir ce qu'il leur faut pour améliorer leurs conditions de vie au travail puis le siège leur donne un budget. ; La QVT à toujours été sur le travail mais les agents étaient partis sur autre chose comme par exemple les salles de convivialité.

C. Hermann (SNTRS CGT) : on est passé de QVT à QVCT. Les conditions de travail ne relèvent pas de l'action sociale mais du CSE.

Réponse : non depuis la réforme de 2023 (votée à l'unanimité par les différentes OS en 2022) cela relève également de la CNDS

Article 5

La CNDS est une commission consultative. A l'appui des bilans annuels d'activité et des plans d'actions des services concernés, cette commission conduit des travaux, propose des axes d'amélioration et peut être saisie d'études et de projets relatifs à la démarche de développement social et de responsabilité sociétale notamment en matière :

- d'action sociale ;
- de restauration (dont notamment les modalités d'exploitation des restaurants propres) ;
- d'organisation du travail (dont notamment le télétravail) ;
- d'amélioration des conditions de travail (dont notamment la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, et la responsabilité sociale des organisations) ;
- d'insertion, d'égalité et de diversité professionnelles.

La CNDS débat du projet de convention générale entre le CNRS et le Comité d'action et d'entraide sociales (CAES) et des subventions attribuées dans ce cadre.

Article 6

La CNDS émet un avis sur la tarification nationale de la restauration sociale appliquée au CNRS.

Article 7

La CNDS ne traite pas de situations individuelles.

Dans l'ensemble des unités du CNRS il faut que les agents se préoccupent de leurs conditions de vie au travail au niveau de leurs unités.

C. Mouffle (SNPTES UNSA) : rejoint M. Hermann, elle est étonnée de voir ce point traité à la CNDS. Quel est le rôle des référents, que faire pour qu'il y en ait plus, peu de chercheurs impliqués.

Réponse : cela relève bien des fonctions de la CNDS, c'est dans les statuts. Le périmètre de la CNDS est plus élargi que celui de la CNAS.

Les référents, leur nombre dépend de l'implication des unités. Il faut les outiller. En juin il y a eu un webinaire sur la QVCT et il a été bien suivi et regardé.

C. Bernard (SNPTES UNSA) : ne peut-on rendre obligatoire la présence d'un référent QVCT dans les unités ? C'est primordial pour les conditions de travail.

Réponse : Ce ne sont pas les conditions de travail mais c'est la qualité de vie et des conditions de travail. On ne veut pas en faire une obligation. Il y a beaucoup de référents obligatoires dans les unités (notamment dans le cadre de la sécurité) donc après ils n'en veulent plus et on ne trouve pas de volontaires, il faut que les unités voient ce que cela apporte et que les personnels s'en emparent.

S. Leonard (SNTRS CGT) : la QVT n'est-ce pas l'égalité salariale ?

Réponse : Les rémunérations sont ressorties au niveau des IT mais pas des chercheurs. C'est plutôt la reconnaissance du travail effectué qui est recherché dans la QVT. Le plan 2022 – 2023 s'adresse à tous, pas uniquement aux IT. Le baromètre social permettra d'avoir ces éléments.

A. Serpa (SUD Recherche) : La rémunération est un problème en soi, on ne doit pas tout mélanger, là on parle de qualité de vie au travail.

Réponse : le CNRS ne peut apporter aucune réponse au niveau salarial, c'est au niveau ministériel qu'il faut s'adresser.

S. Leonard (SNTRS CGT) : faire venir un réparateur de vélos sur site pour les agents venant

en vélo c'est de QVT et c'est en jonction avec l'environnement et le développement durable.

Réponse : des projets non éco responsables ont été rejetés. Cette année on ne sait rien des projets car l'appel est encore ouvert et en général les projets sont déposés le dernier jour.

5/ Handicap : plan et convention FIPHFP

Le plan a été décalé et sera présenté en CSA le 4 décembre. Donc il passera en CNDS le 12 novembre.

6/ Questions diverses

On parlera de la convention CAES-CNRS le 12 novembre.

La prochaine réunion de la CNDS aura lieu le 12 Novembre